

# CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 février 2019

---

**L'an deux mille dix-neuf, le 15 février le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.**

**Date de la convocation :** le 4 février 2019

Nombre de Conseillers en exercice: 15

***Conseillers présents :***

*Mesdames Janine AGIER, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Gérard BRETTE Jean-Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT, Fernand ZANETTI.*

***Conseillers absents excusés :***

*Madame Jeanne AMOREIRA (procuration à Jean BOINET) et Monsieur Jean Claude TALBERT.*

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme Sandrine LETOQUIN

**Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans observation.

---

**I) Nomination et numérotage des rues.**

Le maire rappelle que nous avons retenu les Ets Rochetaillé pour la fourniture de plaques et numéros de rues. Le devis se monte à 9 042.70 € H.T.

Il convient maintenant de prendre une délibération pour solliciter la participation du Département qui se monte à 3617.08 €, soit 40 % du coût Hors Taxe.

***Le Conseil, à l'unanimité accepte le financement et autorise le Maire à solliciter la subvention du département.***

M. Jean-Paul BRETTE informe le Conseil qu'il a négocié un partage des charges avec la Commune de Montagnac Saint Hippolyte pour la signalétique d'adressage du village dit "des étangs" qui se trouve à cheval sur les deux communes.

**II) Gestion des cimetières**

Le Maire présente les projets de règlement de nos cimetières et du columbarium.

Les documents ayant été adressés au préalable à chaque Conseiller, il est demandé s'il y a des observations et/ou des corrections à apporter.

Il convient d'ajouter les concessions de 1.50 m x 1.50 m pour les emplacement destinés aux cavurnes après incinération, de modifier à 0.50 m l'espacement entre les concessions, d'ajouter le texte réglementaire lié au RGPD.

Le Maire propose de faire les corrections et d'adresser ensuite à chaque Conseiller les textes, à priori définitif, pour une dernière lecture.

***Le Conseil, à l'unanimité valide les deux règlement -cimetières et columbarium - sous réserve des corrections demandées et autorise le Maire à prendre les arrêtés correspondants.***

**III) Aliénation d'un chemin rural à Auchère**

Le Maire rappelle au Conseil qu' étant saisi d'une demande d'aliénation d'un chemin destiné à un usage public, il convient d'engager une procédure d'enquête publique.

Il informe le Conseil qu'il a pressenti M. Jean-Paul BAUDET, commissaire-enquêteur agréé.

L'enquête sera ouverte en mairie pour une durée de deux semaines à compter du mercredi 6 mars 2019. Le Commissaire - enquêteur recevra le public les 6 mars de 10 à 12h, le 12 mars de 10 à 12 h et le mercredi 20 mars de 14 à 16 h.

Outre les formalités de publicités légales ( voie de presse et affichage), le Maire adressera un courrier à tous les riverains pour les informer de la démarche.

***Le Conseil à l'unanimité, désigne M. BAUDET comme Commissaire-enquêteur***

#### **IV ) Travaux**

M. ZANETTI rend compte de la réception des travaux de la nouvelle salle d'activités associatives. La réception a eu lieu avec quelques réserves mineures sur le lot électricité et le chauffage (il manque une sonde).

M. CARAMINOT informe le Conseil qu'une délégation composée de Mme DURAND, Mme AGIER et de lui-même s'est rendue à Saint-Priest de Gimel et à la salle de l'Auzelou à Tulle pour voir les matériels et mobiliers et s'entretenir avec les utilisateurs aux fins de choisir nos propres matériels. Des tables de 1.20 m x 1.00 semblent la meilleure dimension.

M. ZANETTI s'inquiète d'une finition des abords en "tout-venant" en regard de l'entretien des sols de la grande salle. Il propose que les abords hors parties enrobées soient enherbés.

M. Jean-Paul BRETTE souligne la dangerosité d'une sortie directe du stade sur la RD 1089. Il propose qu'une fois la nouvelle route réalisée, seule l'entrée soit possible. Une signalétique appropriée devra être prévue.

***Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition.***

Voirie : M. ZANETTI rappelle le programme 2019 et il propose d'engager les consultations, notamment pour les travaux prévus à Auchères, Laval, La Vedrenne et l'impasse de La Gire. L'étude SOCAMA pour la route de Bois Duval se monte à 83 000 €.

M. CARAMINOT rappelle les nuisances engendrées par le ravinement des eaux sur le bâtiment situé en aval du chemin au Bessard. M. ZANETTI précise qu'il convient de trouver la meilleure solution pour éviter le ruissellement.

#### **V ) Gestion des personnel**

##### ***V - 1) Modification du tableau des emplois***

Le Maire informe le Conseil que Mme Léoninda RODRIGUEZ a fait valoir ses droits à la retraite à compter du premier juin 2019

Compte tenu des délais réglementaires de publication des postes, il propose de modifier dès à présent le tableau des emplois par la suppression d'un poste d'adjoint technique principal et par l'ajout d'un poste d'adjoint technique.

***Le Conseil, à l'unanimité décide de modifier le tableau des emplois tel que proposé.***

##### ***V - 2) Rémunération des heures de nuit***

M. ZANETTI rappelle qu'en cas d'enneigement, les personnels techniques assument un travail de nuit afin que les conditions de circulation soient possibles au matin.

Il précise que ce service est reconnu et apprécié par les usagers.

Le Maire rappelle que la rémunération des heures de nuit sont rémunérées au coefficient 2 et sont comptées en heures supplémentaires.

Selon le souhait des agents, elles peuvent être soit rémunérées, soit récupérées en congés ou en "Epargne temps" aux mêmes conditions.

Il convient de prévoir les deux possibilités par délibération.

***Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à prendre la délibération correspondante***

#### **VI) Fédération Départementale d'Electrification et de l'Energie.**

Le Maire informe le Conseil que la Fédération Départementale d'Electrification et de l'Energie a modifié ses statuts en raison de l'adhésion de nouvelles communes.

En ce cas, toutes les communes adhérents doivent délibérer en regard des nouveaux statuts.

***Le Conseil, à l'unanimité, accepte les nouveaux statuts proposées par la FDEE.***

## **VII. Affaires diverses**

le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré récemment Mme Valérie PASTUREL et M. Pasquale DI LORENZO au sujet de l'avancement de leur projet d'épicerie - bar.

Une réunion a eu lieu avec le service "Développement économique" de la Communauté de communes en relation d'aide au montage administratif et financier de leur projet.

En fonction de l'évolution des relations avec les propriétaires concernés, les installations pourraient se faire soit comme prévu initialement dans les locaux de l'ancienne épicerie, soit dans les locaux de l'"Hôtel du printemps".

---